

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016**

L'an deux mil seize, le vingt-neuf février à 20H30, le conseil municipal de la commune de Changey s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MARECHAL, Maire.

Etaient présents : MARECHAL Jean-Pierre, BELTZUNG Michelle, BOUVIER Roger, BOISSELIER Maryline, GAILLARD Patrice, MAIRE Gilles, MASSON Christophe et PRODHON Nicole.

Absent excusé : Mr GULLO Julien

A été nommé secrétaire de séance : Mr MAIRE Gilles.

### **Ordre du jour :**

- Approbation de la séance du 08/12/15
- Nouvelles modalités d'indemnité de fonction du Maire
- Travaux de réfection de voirie
- Participation au groupement de commandes «entretien voirie» proposé par la CCGL
- Location des pâtis communaux
- Vote du compte de gestion
- Vote du compte administratif
- Demande de subvention de l'école de Rolampont «classe découverte»
- Vente camion de pompier
- Remboursement cotisation assurance véhicule pompier
- Affaires et questions diverses (point sur le schéma départemental de coopération intercommunale suite à CDCI du 29/02, date fête patronale, date vide-greniers, organisation du repas des aînés, demande d'utilisation de la carrière à la montagne ...)

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 8 DECEMBRE 2015**

Le compte rendu de la séance du 8 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

### **NOUVELLES MODALITES D'INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE**

Le Maire informe les élus que la loi 2015-366 du 31/03/2015 visant à faciliter l'exercice des mandats des élus locaux, à instaurer de nouvelles dispositions régissant les conditions d'exercice (cf circulaire jointe).

L'article 3 de ladite loi prévoit l'automaticité des indemnités des maires, telles que fixées au barème prévu à l'article L.2123-23. Par principe, les indemnités des maires sont fixées par la loi au taux de 17 % de l'indice 1015, pour les communes de – de 500 habitants, et le conseil municipal ne pourra plus les réduire.

Renseignement pris auprès de Mme Nicomette à la Préfecture, il n'est pas nécessaire de délibérer car l'enveloppe indemnitaire globale est respectée.

### **DELIBERATION N°1 : TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE**

Le Maire donne lecture du devis reçu pour les travaux de réfection de voirie dans différentes rues communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité** :

- **d'accepter** le devis de l'entreprise HENRIOT d'un montant de 13 609,00 € HT,
- **d'autoriser** le Maire à signer le devis et tous les documents afférents à ce dossier,
- **de charger** le Maire de solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental,
- **d'autoriser** le Maire à engager les dépenses correspondantes sur le BP communal 2016.

## **PARTICIPATION AU GROUPEMENT DE COMMANDES «ENTRETIEN VOIRIE» PROPOSE PAR LA CCGL**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Communauté de communes du Grand Langres (CCGL) qui propose aux communes membres de constituer un groupement de commandes pour les travaux d'entretien de la voirie.

Le groupement précédent, auquel la commune avait adhéré, ne sera pas reconduit car il est insatisfaisant.

Les nouveaux marchés seront relancés sous forme d'accord-cadre qui fonctionnera en 2 temps :

Pour chaque lot plusieurs entreprises seront sélectionnées au stade de la commission d'appel d'offres. Dans un second temps, ces entreprises seront mises en concurrence lorsque les communes auront des travaux à réaliser.

Cela devrait permettre d'obtenir des prix plus intéressants de la part des entreprises et faciliter l'accès aux petites entreprises qui seront en capacité de répondre sur les petits chantiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité** de ne pas adhérer à ce groupement.

## **DELIBERATION N°8 : LOCATION DES PATIS COMMUNAUX**

Vu la réunion du conseil municipal du 8 décembre 2015 au cours de laquelle le Maire avait donné lecture d'un courrier du GAEC pré l'église l'informant de sa cessation d'activité et de sa reprise par un jeune agriculteur ;

Vu les avis des différents services consultés quant aux réglementations et procédures à suivre dans le cadre de ce dossier ;

Considérant la nécessité et les obligations de prévoir une réserve foncière permettant des échanges et des aménagements pour les procédures suivantes actuellement en cours dans le village :

- l'aménagement foncier réalisé par le Conseil Départemental,
- la protection des captages communaux d'eau potable, conformément à l'arrêté préfectoral n° 1761 du 28/05/2014,
- les travaux de réalisation d'assainissement (construction réseau + station de traitement des eaux usées) qui vont débuter en 2016 par la phase étude,
- l'élaboration du PLU (plan local d'urbanisme) en cours de finalisation par la CCGL qui nécessitera de définir des zones que le PLU ouvrira à la construction d'habitations.

Vu le courrier de Mr Gilles MAIRE en date du 15/02/2016 informant la commune de son départ à la retraite au 01/01/2016 ;

Vu la réunion qui s'est tenue à la mairie de Changey le 10/02/2016 avec les 3 exploitants du village, au cours de laquelle ces derniers ont pu s'exprimer et ont décidé les principes d'équité suivants :

- chaque exploitation aura globalement une superficie de terre équivalente,
- attribution à des agriculteurs du village.

Ce qui a conduit à la répartition suivante, en tenant compte des superficies existantes avant répartition :

Mr Eric MAIRE	5 ha 00 environ (total 5 ha 00)
Mr Roger BOUVIER	1 ha 71 environ (total 5 ha 51)
Mr Stéphane PHILOTAS	3 ha 25 environ (total 5 ha 03)

Au vu de ces différents éléments et des nombreuses contraintes qui pèsent sur chacun des dossiers de travaux en cours listés ci-dessus et conformément au code rural et notamment l'article L 411-2, le Maire propose que les terres soient louées à l'année, sous forme de convention d'occupation précaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **décide de louer**, à compter du 01/01/2016, sous forme de convention d'occupation précaire, les terres communales de la façon suivante :

→ à Mr Eric MAIRE pour une surface de **5 ha 00**, moyennant une **indemnité d'occupation de 390,48 €** :

En trevait	0 ha 06
Clos devant	0 ha 10
Les vesvres	0 ha 12
Derrière champ moront	0 ha 30
En poiselot	0 ha 03
le carré (en partie)	0 ha 50
En trevait	0 ha 10
les quenottes (en partie)	0 ha 15
la montagne parcelle B 952 (en partie)	3 ha 64

→ à Mr Roger BOUVIER pour une surface de **1 ha 71**, en sus du bail en cours, moyennant une **indemnité d'occupation de 153,90 €** :

dessus la ville (en partie)	1 ha 71
-----------------------------	---------

→ à Mr Stéphane PHILOTAS pour une surface de **3 ha 25**, moyennant une **indemnité d'occupation de 239,36 €** :

la montagne Parcelle B 952 (en partie)	3 ha 25
--	---------

- **décide** que les conventions d'occupation précaire seront établies, pour une durée de 1 an renouvelable sur demande écrite des intéressés,

- **autorise** le Maire à signer les conventions d'occupation précaire et tous documents afférents à ces décisions.

Messieurs Roger BOUVIER & Gilles MAIRE n'ont pas assisté au débat ni pris part au vote.

## **DELIBERATION N°2 : VOTE DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE ET DU CCAS**

Vu la dissolution du budget du CCAS au 31/12/2015 du fait de la prise de compétence «aide sociale » par la CCGL, Le Maire présente les comptes de gestion 2015 de la commune et du CCAS, dressés par le Trésorier Municipal qui sont strictement conformes aux Comptes Administratifs 2015.

Les comptes de gestion 2015 de la commune et du CCAS sont approuvés à **l'unanimité**.

## **DELIBERATION N°3 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA COMMUNE ET DU CCAS**

Le Maire rappelle que le budget du CCAS a été dissous au 31/12/2015 du fait de la prise de compétence «aide sociale » par la CCGL. Il appartient donc au conseil municipal de délibérer sur le vote du CA du CCAS et d'affecter les résultats de ce dernier au BP 2016 communal.

Le 1<sup>er</sup> adjoint présente les comptes administratifs 2015 de la Commune et du CCAS qui se présentent comme suit :

### **CA CCAS**

♦ Recettes de fonctionnement :	200,00 €
♦ Dépenses de fonctionnement :	200,00 €

Il n'y a aucune écriture en section d'investissement.

**Résultats de l'exercice 2015 uniquement** : 0,00 €

**Résultats de clôture cumulés au 31/12/2015** : 349,76 €

**CA COMMUNE**

		<b>DEPENSES (mandats)</b>	<b>RECETTES (titres)</b>	<b>SOLDE D'EXECUTION DE L'EXERCICE</b>	
<b>Réalisations de l'exercice</b>	Section fonctionnement	185 550,76	208 089,79	<b>22 539,03</b>	clôture 2015 <b>60 042,83</b>
	Section investissement	22 539,57	60 043,37	<b>37 503,80</b>	
<b>Résultats de l'exercice  N-1</b>	Section fonctionnement			40 016,45	clôture 2014 <b>28 344,98</b>
	Section investissement			-11 671,47	
<b>Reports de l'exercice N-1</b>	Report en section d'exploitation (002)		37 449,98		
	Report en section d'investissement (001)	11 671,47			
	Affectat° sect° invest (1068)		2 566,47		
<b>Résultats cumulés  hors RAR</b>	Fonctionnement			<b>59 989,01</b>	résultats de clôture cumulés <b>85 821,34</b>
	Investissement			<b>25 832,33</b>	
<b>RAR* exercice N à reporter N+1</b>		26 280,00	10 238,00	<b>-16 042,00</b>	

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les Comptes Administratifs 2015 de la commune et du CCAS.  
Le Maire n'a pas pris part au vote.

**DELIBERATION N°4 : AFFECTATION DES RESULTATS**

Considérant les résultats cumulés 2015,

Considérant les restes à réaliser 2015 à reporter au BP 2016 : dépenses : 26 280 € et recettes : 10 238 €,

Considérant la reprise des résultats du CCAS à rajouter aux résultats du BP communal 2016 du fait de sa dissolution au 31/12/2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats cumulés au 31/12/2015 de la façon suivante sur le BP 2016 de la commune :

RI (001) : 25 832,33 €  
RF (002) : 60 338,77 € (commune : 59 989,01 € + CCAS : 349,76 €)

## **DELIBERATION N°5 : SUBVENTION DE L'ECOLE DE ROLAMPONT «CLASSE DECOUVERTE»**

Le Maire donne lecture d'une demande de subvention de la commune de Rolampont pour la participation de 2 élèves de Changey (Gérard Louise et Catherinet Margaux) à un séjour à Xonrupt-Longemer du 2 au 4 mai 2016.

Cout total du séjour : 7 155 €  
Cout du transport : 1 820 €  
Cout total : 8 975 €

Participations demandées :

aux familles : 40 €/enfant  
à la coopérative scolaire : 40 €/enfant  
aux communes : 90 €/enfant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité** :

- **d'accorder** une subvention de 180 € à l'école de Rolampont pour le séjour à Xonrupt-Longemer pour 2 élèves de Changey du 2 au 4 mai 2016,
- **d'autoriser** le Maire à engager les dépenses correspondantes sur le BP 2016.

## **DELIBERATION N°6 : VENTE CAMION DE POMPIER**

Le Maire informe les élus que le camion de pompiers a été vendu pour 300 € le 18/08/2015.

Parallèlement, le CPI a besoin d'acheter du matériel. Dans un souci de simplification, le Maire propose d'attribuer ces 300 € au CPI afin qu'il achète le matériel nécessaire directement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité** :

- **d'attribuer** les 300 € correspondants à la vente du véhicule au CPI de Changey afin qu'il achète directement le matériel nécessaire.
  
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

## **DELIBERATION N°7 : REMBOURSEMENT COTISATION ASSURANCE VEHICULE POMPIER**

Suite à la vente du camion de pompier le 18/08/2015 et à la résiliation du contrat d'assurance correspondant, le cabinet d'assurance a envoyé un chèque de remboursement de 59,06 €.

Le Maire est autorisé à encaisser le chèque de remboursement d'un montant de 59,06 € et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

## **DELIBERATION N°9 : DECLARATION PREALABLE MENUISERIES MAIRIE**

Le Conseil Municipal autorise, **à l'unanimité**, le Maire à déposer la déclaration préalable relative au changement des menuiseries de la mairie.

## **AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES**

### **Point sur le schéma départemental de coopération intercommunale suite à CDCI du 29/02**

La CDCI initialement prévue le 29/02 a été avancée au 26/02.

Ci-dessous extrait du mail envoyé par Mme RUEL à tous les Maires des communes de la CCGL (transféré aux élus de Changey le 29/02/16) :

«Comme nous le savons tous désormais, l'échéance de 2020 n'a pas été acceptée par le Préfet, puisque celle-ci ne figure pas dans la loi. Pour tenir compte de la volonté de la communauté de communes du Bassigny de nous rejoindre, Monsieur le Préfet a amendé son schéma initial pour adjoindre au projet CC pays de Chalindrey + CCGL, la CC du Bassigny. Toutefois, les communautés du pays de Chalindrey, Vannier Amance et Bourbonne ont-elles-mêmes

proposé un amendement visant à former une seule communauté de communes. Dès lors, le schéma qui a été mis au vote et approuvé est le suivant :

**CC Pays de Chalindrey + CC Bourbonne + CC Vannier Amance d'une part  
CC du Bassigny + CCGL d'autre part . »**

#### **Date fête patronale**

La fête patronale aura lieu le 9 octobre 2016.

#### **Date vide-greniers**

Le vide-greniers organisé par l'amicale du CPI de Changey aura lieu le dimanche 12 juin 2016.

#### **Demande d'utilisation de la carrière à la montagne**

Le Maire donne lecture d'un courriel de Melle BABLON Elodie qui sollicite l'utilisation de la carrière à la montagne avec son cheval. Elle se propose de la nettoyer pour enlever les ronces et passer la herse pour qu'elle soit de nouveau utilisable.

Le Maire rappelle que le conseil municipal a déjà autorisé, le 17/06/2011, l'utilisation de la carrière à Mr Serge DURAND. Selon Melle BABLON, elle aurait déjà pris contact avec lui et cela ne poserait pas de problème.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'utilisation par Melle BABLON de la carrière à la montagne avec son cheval sous réserve qu'elle s'entende avec Mr DURAND Serge pour une utilisation conjointe des lieux.

La séance est levée à 23h30.

<b>NOM</b>	<b>SIGNATURE</b>	<b>MOTIF SI ABSENCE DE SIGNATURE</b>
BELTZUNG Michelle		
BOISSELIER Maryline		
BOUVIER Roger		
GAILLARD Patrice		
GULLO Julien		Absent excusé
MARECHAL Jean-Pierre		
MAIRE Gilles		
MASSON Christophe		
PRODHON Nicole		